

OBJET :

66017

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS
COMMUNAUX**

Le huit janvier mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Député-Maire, d'après convocations faites le 3 janvier 1966.

ETAIENT PRESENTS : M. de LIPKOWSKI, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, LANUSSE, BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMELONG, PECHEVIS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Une circulaire préfectorale du 15 décembre rappelle que les collectivités locales doivent, dans toute la mesure du possible, titulariser les agents employés à temps complet.

Dans le but de procéder à la nomination d'un certain nombre d'agents actuellement auxiliaires, contractuels ou temporaires, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article 276 du Code de l'Administration communale,

DECIDE,

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création des postes suivantes :

./.

- 1 poste de contremaître principal,
- 6 postes ouvrier professionnel 1ère Catégorie
- 5 postes Aide Ouvrier Professionnel
- 5 postes Ouvrier Entretien de la Voirie Publique
- 1 poste de Brigadier de gardes-champêtres

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué,

Signé : M. MATRAS

APPROUVE

La Rochelle le 15 Janvier 1966
Le Préfet - Pr le Préfet
Le Secrétaire Général
L. LALANDE

POUR COPIE CONFORME

Pr le Préfet et par autorisation
L'Attaché, Chef du 2° Bureau
Signé : PENICHON

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Janvier 1966
Pr le Député Maire
Le Premier Adjoint,



Penichon